

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Par convocation en date du 11 juin 2014, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 20 juin 2014 à 18h.

Etaient présents : M. Patrick BOURRASSAUT, Mme Michèle COLLIN, M. Georges DUMAS, Mme Marie-Françoise DUCERT, M. Franck TRICAUD, M. Dominique VIAL, M. Louis VIAL, M. Pascal ROUSSILLON.

Arrivés à partir du point 7 : M. Jean-Yves ROSSET, Mme Cécile DUTRAIVE, Mme Sophie BIACABE.

Absents ayant donné pouvoir : M. Marc TAMAIN à M. Patrick BOURRASSAUT, M. Guy-Pierre PASSINGE à M. Georges DUMAS, Mme Aurélie COUPET à Mme Michèle COLLIN, M. Denis DUPERRAY à M. Jean-Yves ROSSET.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 23 mai 2014
- Délibération rectificative des taux de fiscalité locale
- Fiscalisation de la contribution au SYDER Syndical Départemental d'Energie du Rhône
- Avenant au contrat pluriannuel avec le département du Rhône
- Désignation d'un référent « randonnée »
- Election des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants de la commune pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014
- Etat d'avancement de la mise en place des rythmes scolaires et l'approbation du projet éducatif territorial
- Questions diverses

1. Désignation du contrat

Michèle COLLIN est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu.

3. Délibération rectificative des taux de fiscalité locale.

Vu la délibération du 25 avril 2014,
Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

M. le Maire propose de fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 28,19%. Il indique que l'impact budgétaire est estimé à 840€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, rectifie la délibération du 25 avril 2014 et fixe les taux de fiscalité 2014 :

- Taxe d'habitation : 6,13%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,73%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,19%

4. Fiscalisation de la contribution au SYDER Syndical Départemental d'Energie du Rhône.

M. le Maire indique que les communes peuvent financer les contributions aux syndicats auxquels elles adhèrent :

- soit en fiscalisant les impôts directs locaux
- soit en inscrivant cette participation dans leur budget

La contribution de la commune au SYDER pour 2014 s'élève à 48 869,82€.

M. le Maire propose de répartir la participation SYDER de la façon suivante :

Fiscalisation :	16 500,00€
Budget communal :	32 369,82€
Total participation SYDER :	48 869,82€

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de répartir la participation 2014 de la commune au SYDER telle indiquée ci-dessus autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

5. Avenant au contrat pluriannuel avec le département du Rhône.

M. le Maire indique que le contrat pluriannuel avec le département du Rhône s'achève fin 2014.

Il propose d'effectuer un dernier avenant par lequel le Conseil Général pourrait attribuer 20 342 € au projet de mise aux normes de l'école de Valsonne.

Le montant total d'opération est estimé à 103 130 € et la dépense subventionnable à 58 120 €.

M. le Maire présente le projet d'avenant n°5 au contrat pluriannuel 2011-2014 entre la commune de Valsonne et le Département du Rhône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Valide le projet d'avenant n°5 au Contrat Pluriannuel entre le Département du Rhône et la Commune de Valsonne.

Sollicite l'aide du Département du Rhône pour le projet de mise aux normes de l'école de Valsonne pour un montant de 20 342€.

Autorise le Maire à signer l'avenant et à mettre en œuvre cette décision.

6. Désignation d'un référent « randonnée »

M. Louis VIAL sera le référent randonnée du fait de sa connaissance des chemins de la commune.

Il sera le relai du travail de la COR et du Département pour la mise en place de la signalisation.

7. Election des 3 délégués titulaires et des « délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Les élus ont procédé à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Tous ont été élus à bulletins secrets et à l'unanimité.

Titulaires : Patrick BOURRASSAUT, Jean-Yves ROSSET, Michèle COLLIN.

Suppléants : Georges DUMAS, Marc TAMAIN, Sophie BIACABE.

8. Rythmes scolaires.

Le projet a été validé selon les modalités suivantes : les activités périscolaires ont été fixées les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16H30.

Un avant-projet éducatif a été élaboré avec la CAF, la DDSCS, et l'inspection académique.

Suite au questionnaire, une soixantaine d'enfants fréquentera ces temps d'activités périscolaires.

Une réunion d'information pour les parents d'élèves sera organisée le lundi 23 juin.

9. Questions diverses.

Concernant les travaux de l'Eglise, la restauration du chemin de croix est achevée, ainsi que la réparation des abat-sons. Les cloches de l'église résonnent à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Fait à Valsonne, le 27 juin 2014

Le secrétaire de séance

Le Maire

Michèle COLLIN

Patrick BOURRASSAUT